



**ACADÉMIE
DE DIJON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de Saône-et-Loire

RÉUNION DES DIRECTEURS/RICES CIRCONSCRIPTION DE CHALON 1

Sommaire

1. Présentation des personnes ressources

- a. APC : assistante de prévention de circonscription
- b. ERPVS (Enseignante Référente Prévention des Violences Scolaires), RASED, Pôle ressources
- c. Coordonnatrice PIAL
- d. OCCE

2. Projets

- a. La page projets du site de circonscription
- b. Appels à projets PEAC
- c. Partenariat avec l'IUT Cycle 2 et Cycle 3
- d. Ma classe au cinéma
- e. La sécurité routière
- f. Le PRE (Programme de Réussite Educative)
- g. L'USEP
- h. L'EPS
- i. Les nouveaux programmes, la laïcité, Le pacte, l'EILE
- j. Le numérique, pHaRe
- k. Le plan de formations pédagogiques

Accueil des nouveaux personnels :

- M. Pierre Léoussoff (CPC)
- Mme Anne Garnaud (ERPVS)
- Mme Fanny Carlot (Coordo PIAL) et Mme Audrey Bay (PIAL St Rémy)
- Mme Laurence Folliot (Rased St Rémy – Givry)

Arrivées sur les directions :

- Mme Emilie Moreau à l'école des Charreaux à Chalon
- Mme Karine Gronfier-Moreau à l'école Le Devoir de Chalon
- Mme Cécile Andres à l'école St Martin de Chagny

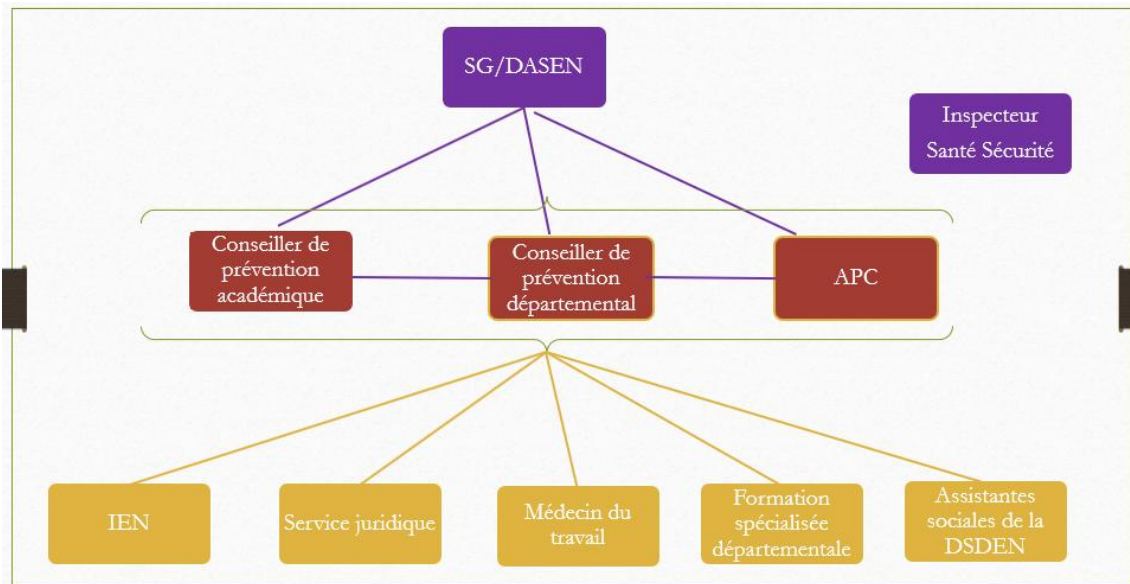
Pour contacter en cas d'urgence Mme Angiolini : 06 42 02 90 52

L'assistante de prévention de circonscription

Chargée d'apporter des conseils relatifs à la **sécurité**, la **santé** et les **conditions de travail**

- Rédaction des PPMS et aide à l'actualisation des PPMS existants
- Tenue du registre de Santé et Sécurité au Travail
- Détection des risques dans l'école et aide à la rédaction du DUER
- Aide à la réalisation du plan de prévention en cas de gros travaux

Isabelle Gonzalez - 03.85.46.39.23 (école élémentaire Pablo Neruda de Chalon-sur-Saône) - apc.chalon@ac-dijon.fr



Plan particulier de mise en sûreté

- PPMS risques majeurs et PPMS attentat-intrusion fusionnés dans un document unique
- Élaboration du PPMS par la DSDEN (l'APC) après échange avec le maire ou président de l' EPCI et du directeur.
- Le directeur propose des modifications éventuelles puis la DSDEN saisit, pour validation, le maire ou le président de l'EPCI.
- La DSDEN communique le PPMS au Directeur d'école, au maire de la commune et, le cas échéant, à l'EPCI gestionnaire du bâtiment.

Chalon 1 2025-2026 : Châtenoy le Royal : Cruzille maternelle et élémentaire, Jean Rostand maternelle et élémentaire, Chalon-sur-Saône : Bourgogne maternelle et élémentaire, Louis Lechère, école de Sevrey, école de Mercurey et école de Mellecey

Plan particulier de mise en sûreté

3 POSSIBILITES

- PPMS nouvelle version à faire en 2025-2026 (1/5 des écoles): me renvoyer le PPMS ancienne version avec les mises à jour. Au cours de l'année, je viendrai vous rencontrer pour rédiger le nouveau PPMS.
- PPMS nouvelle version réalisée en 2024-2025 (1/5 des écoles) : Mise à jour à faire par les directeurs pour le 15 septembre (tableau à corriger) et je vous renvoie le PPMS à jour.
- PPMS ancienne version (3/5 des écoles) : me renvoyer le PPMS ancienne version avec les mises à jour avant le 17 octobre 2025

MISE EN ŒUVRE DES PPMS

Il est obligatoire de réaliser au cours de l'année :

- 2 exercices Incendie,
- 1 exercice PPMS Risques Majeurs
- 1 exercice PPMS Attentat Intrusion

1 ^{er} exercice INCENDIE	Avant le 30 septembre 2025
1 ^{er} exercice PPMS	Avant le 17 octobre 2025
2 ^{ème} exercice PPMS	Avant le 7 février 2026
2 ^{ème} exercice INCENDIE	Au cours de l'année

Après la réalisation de l'exercice : Renseigner l'application **RESCUE** (via le PIA onglet Métiers) en joignant un document **RETEX** (RETour d'EXpérience) avec ce qui a fonctionné et ce qui est à améliorer. Cela servira à mettre à jour les PPMS au besoin. Ne pas hésiter à me contacter en cas de dysfonctionnement observé pendant les exercices.



Le texte officiel

BO n°26 du 26 au 2 juin 2023

NOR : MENE2307453C

Circulaire du 8-6-2023

MENJ - DGESCO C2-2 - INTÉRIEUR - MTECT

Mise en œuvre progressive

- Renouvellement des PPMS existants : au moins 1/5 chaque année (au plus tard pour la rentrée 2027)
- Priorité aux écoles les plus « vulnérables »
- En attendant, les anciens PPMS restent en vigueur : les Directeurs/rices les actualisent et les mettent en œuvre

Les modalités

Qui l'élabore ?

⇒ la DSDEN

Comment ?

- ① échange avec la municipalité ou l'EPCI + consulte le Directeur d'école.
- ② établit le PPMS et le transmet au Directeur d'école.
 - ⇒ Le Directeur d'école dispose de 6 semaines pour formuler ses observations et ses propositions de modifications.
- ③ saisit, pour validation, le Maire ou le président de l'EPCI.
 - ⇒ Le Maire ou l'EPCI dispose de 2 mois pour parvenir à un accord.
- ④ communique le PPMS au Directeur d'école, au Maire et, le cas échéant, à l'EPCI au plus tard le 15 juillet.
 - ⇒ Le PPMS est opérationnel à la rentrée suivante.

Plan Particulier de Mise en Sécurité

Qui assure le suivi ?

⇒ la DSDEN &

Comment ?

- ① À chaque rentrée scolaire, le Directeur d'école met à jour les contacts téléphoniques d'urgence et les transmet à la DSDEN.
- ② Le Directeur d'école organise les retours d'expériences, les transmet à la DSDEN + au Maire ou à l'EPCI, au plus tard le 1^{er} avril, et les présente en Conseil d'école.
- ③ Le Directeur d'école, en concertation avec la communauté éducative, peut proposer des évolutions du PPMS à la DSDEN.
- ④ Si besoin, la DSDEN actualise le PPMS, le fait valider par le Maire et/ou l'EPCI puis le communique au directeur d'école, au plus tard le 15 juillet.

Qui le met en œuvre ?

⇒ le Directeur

Comment ?

- ① active le PPMS après déclenchement de l'alarme (par toute personne témoin d'un danger imminent) et le met en œuvre jusqu'à sa levée signifiée par les autorités, y compris si l'événement s'étend au-delà du temps scolaire.
- ② réalise au moins 2 exercices PPMS par an, distincts des exercices incendie : l'un en septembre-octobre, l'autre avant les vacances d'hiver :
 - sans effet de surprise
 - sans mise en scène exagérément réaliste
 - avec des scénarios variés
 - en prévenant et en associant les collectivités, les responsables du périscolaire, la sécurité civile et les forces de sécurité intérieure.

Elèves à besoins particuliers

Anne GARNAUD, Enseignante référente pour les violences scolaires (ERPVS) :
- Chalon 1 et 2

RASED : Fonctionnement similaire, priorité donnée : cycle 2 et cycle 1

Pôles Ressources : Aide/analyse aux situations complexes

Fanny CARLOT, Coordonnatrice PIAL en charge de 4 PIAL :

- Secteur CHALON
- Secteur CHATENOY-LE-ROYAL
- Secteur CHAGNY
- Secteur Jeannette GUYOT : établissements privés et Lycées

Enseignante spécialisée depuis 10ans, je suis à l'écoute des AESH et/ou directeurs en cas de besoins, conseils.

Comment me contacter?

- par mail
- par téléphone 03.85.90.57.03 (sauf le mercredi), bureau à l'inspection

Les notifications de la part de la MDPH

L'élève a une notification individuelle L'AESH l'accompagne 23h10 ou le temps de scolarisation (si celui est réduit).

L'élève a une notification mutualisée : L'AESH l'accompagne en moyenne 5h.

L'accompagnement individuel est privilégié et prioritaire.

En tant qu'AESH :

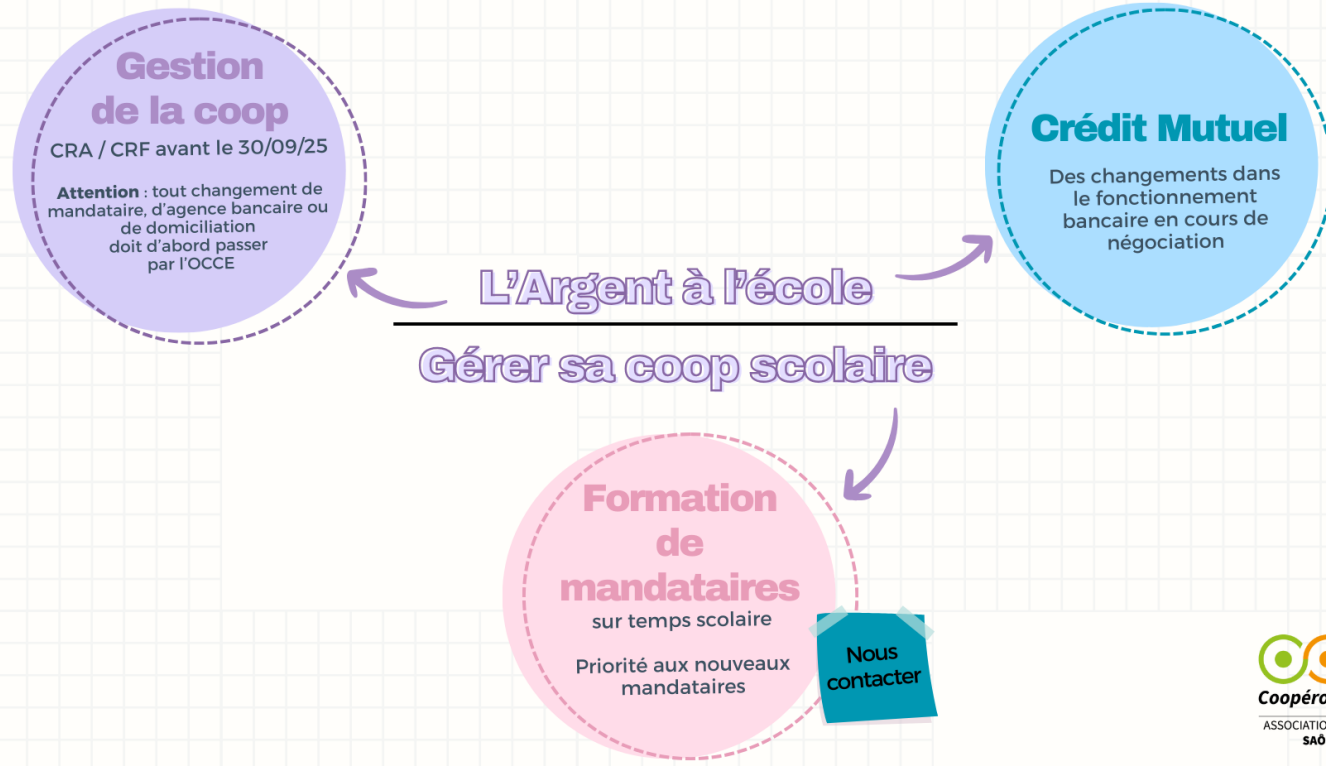
- La personne a un contrat de **23h10** temps de récréation compris.
116h connexes sont à effectuer sur l'année (ESS, préparations, formations...)
- Elle peut accompagner en sortie sur le temps scolaire.
Si la sortie se fait en dehors du temps scolaire, il faut faire une demande à l'IEN.
- Elle peut être amenée à accompagner un élève sur le temps méridien : Avenant au contrat et convention à établir avec Mr FRANCOIS, IEN ASH2
- Elle peut demander un cumul d'activité : annexe 4 à remplir et faire signer à l'IEN.

En tant que directeur/rice, je vous demande :

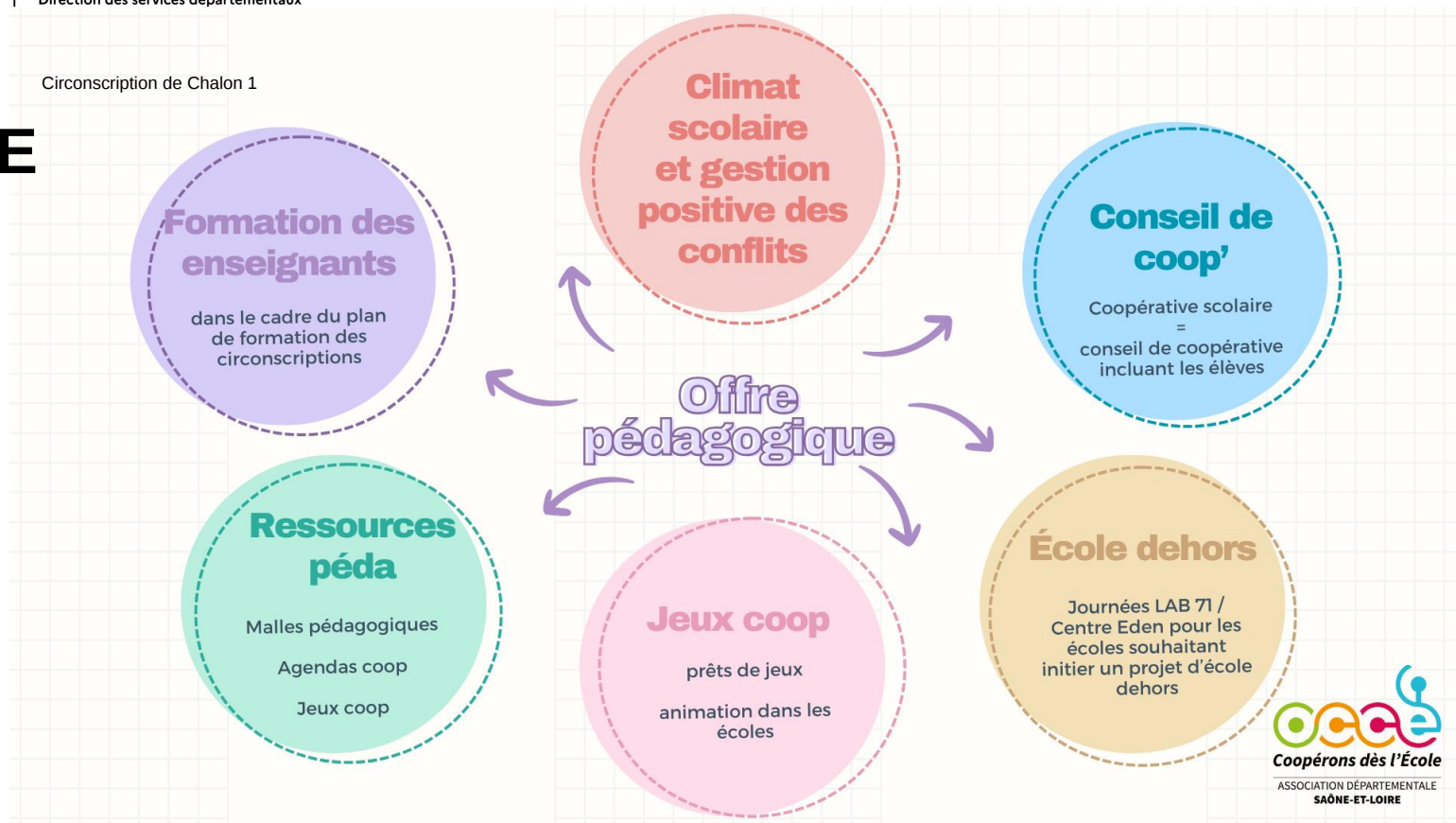
- D'organiser les accompagnements des AESH en fonction des notifications des élèves.
- Me transmettre assez rapidement les emplois du temps des AESH.
- M'informer des absences, arrêts des AESH.
- De veiller à ce que la famille, l'enseignant et l'AESH puissent se rencontrer autour de l'élève, pour permettre un accompagnement au plus près de ses besoins.

Pour rappel, un vadémécum des AESH et des guides (accueil, rencontre..) sont disponibles.

OCCE



OCCE



La page des projets

Vous trouverez sur le site de circonscription en page d'accueil un lien vers une page regroupant les projets départementaux, locaux pour l'année scolaire 2025-2026.

Si vous avez connaissance de projets ne figurant pas sur cette page, n'hésitez pas à en informer l'ERUN de circonscription.

Appels à projets PEAC/Rectorat

Toute demande doit être réalisée via la plateforme ADAGE accessible sur votre portail ARENA (identifiants et mot de passe identiques à ceux de votre messagerie académique).

Partenariat avec l'IUT

Permettre à vos élèves de s'engager dans un projet de réalisation technique et compléter leurs apprentissages sur les thématiques suivantes :

- Le système solaire au cycle 3
- Les circuits électriques au cycle 2

Un binôme d'étudiant(e)s vous accompagnera novembre à mai sur ce projet.

Description de ce partenariat sur ce document.

Ma classe au cinéma

- L'inscription au nom de chaque enseignant est indispensable
- En tant que directeur/rice, vous devez au préalable donner à vos collègues le statut de rédacteur/rice en suivant ce tutoriel avant le 30 septembre sur LA PLATEFORME ADAGE
- Les niveaux des films ne correspondent pas forcément aux cycles.

Enseignant - Intervenant Départemental en Sécurité Routière

4 référents éducation nationale en Saône-et-Loire,
déchargés les vendredis

- Mise en place d'une éducation à la sécurité routière pour les 3 cycles, interventions à partir des besoins des classes,
- Aide à la formation et autoformation des collègues en appui des circonscriptions,
- Aide à l'élaboration d'un projet d'éducation à la sécurité routière dans chaque classe et/ou école,
Aide à la mise en place d'actions spécifiques.



Chalon 1 / Chalon 2 / Louhans

Virginie Blanchard - Ecole Laennec

virginie.blanchard1@ac-dijon.fr ou 0624554472

- **Prêt de matériel** : chaque circonscription dispose d'un kit Piste routière (panneaux de signalisation, feux tricolores, modèle de piste à tracer),
- **Exemples d'actions réalisées** : Journées Défis Sécurité Routière, Opérations Bien Vus Ensemble, Journées triathlon sécurité routière, animation de séances sur la maniabilité du vélo, sensibilisation aux dangers de la trottinette électrique et autres EDPM (engins de déplacement personnel motorisé)...





**ACADÉMIE
DE DIJON**

*Liberté
Egalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de Saône-et-Loire

Circonscription de Chalon 1

maison
de la
famille

Coordinatrice PRE

Nébia CHEHIDA
Tél : 06 11 05 42 02
pre.chalon@chalonsursaone.fr

Maison de la famille

5 rue de la Providence à Chalon-sur-Saône
Tél : 03 85 48 69 57
Du lundi au jeudi : 9h-12h / 13h30-18h
Vendredi : 9h-12h / 13h30-17h30



PRE
Programme de Réussite
Éducative

maison
de la **famille**

 **RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**
Liberté
Égalité
Fraternité

 **AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

 **Chalon
sur Saône**

Qu'est ce que le PRE ?

Le Programme de Réussite Éducative permet à chaque enfant et à chaque jeune de construire son parcours personnel. Il englobe et concilie la réussite scolaire, le vivre ensemble, l'ouverture du monde...

C'est une prise en charge individuelle ou collective portant sur 4 axes :

- > l'accompagnement à la scolarité,
- > le développement de l'accès aux loisirs et à la culture,
- > l'accompagnement sanitaire et/ou social,
- > l'accompagnement de la parentalité.

Il mobilise en premier la famille puis tous les acteurs éducatifs.

Qui est concerné ?

Les enfants et les jeunes (2 à 16 ans), habitants ou scolarisés à Chalon-sur-Saône, présentant des signes de fragilité (médicale, sociale, familiale, culturelle, éducative...) qui sont des freins à leur réussite.

Quand y faire appel ?

- > lorsque les moyens et dispositifs habituellement utilisés ne peuvent pas répondre aux besoins de l'enfant ou du jeune,
- > lorsque la concertation entre professionnels engagés dans la situation ne permet pas d'aboutir à une solution adaptée.

Qui peut le solliciter ?

Toute personne qui identifie un enfant présentant des signes de fragilité (famille, enseignant, animateur, éducateur, assistante maternelle, travailleur social...).

Les étapes du PRE





ACADÉMIE
DE DIJON

Liberté
Egalité
Fraternité

Les rencontres USEP 2025/2026 en Saône et Loire



Rencontres Départementales USEP 71 2025-26

Inscriptions [ici](#)

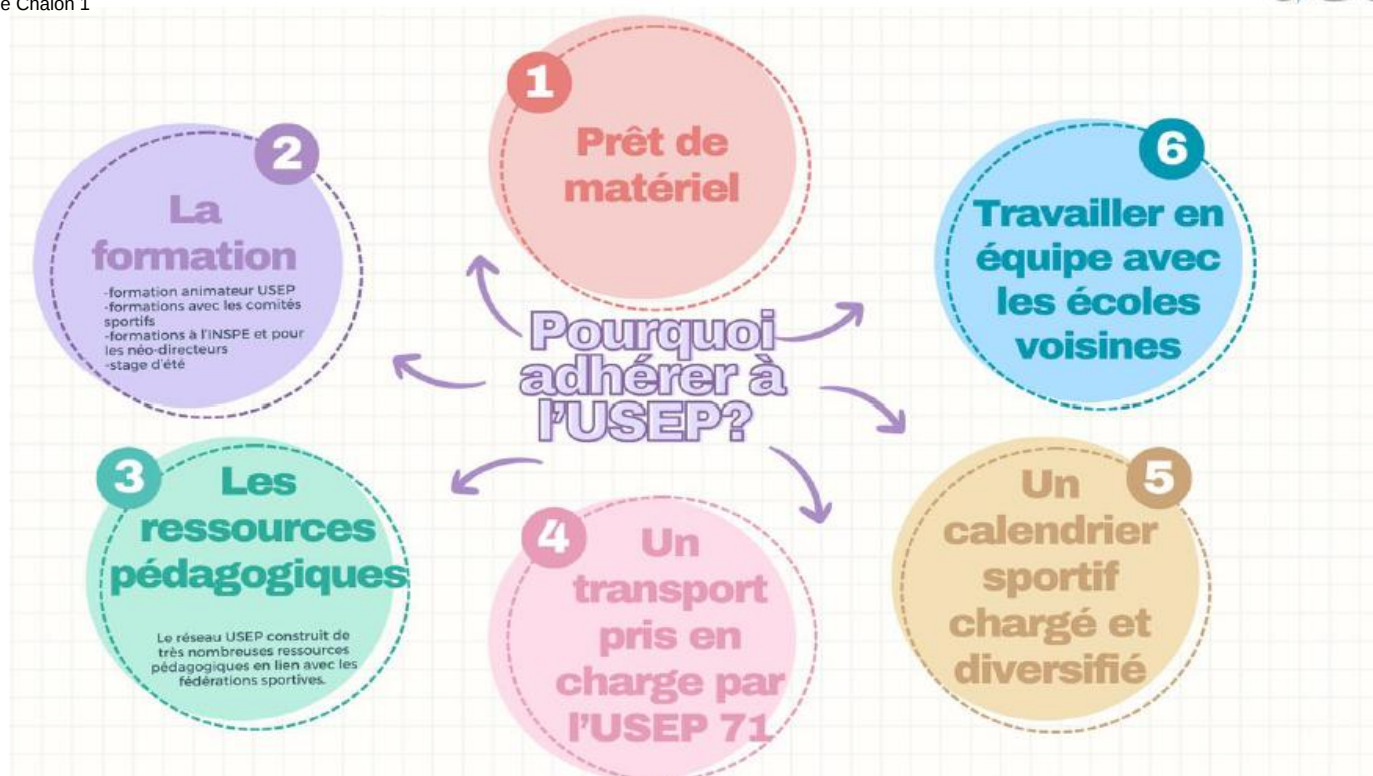


	P1	P2	P3	P4	P5
Cycle 1		P'tit bal 	 La maternelle entre en jeu		Savoir Rouler en C1 Classe dehors Randonnée contée
Cycle 2	Journée Nationale du Sport Scolaire (JNSS) 4 rencontres	Opération Laïcité 	 Sports innovants et Jeux d'Opposition	A l'USEP, l'athlétisme ça se vit ! Tous les secteurs	 Le P'tit tour fête ses 30 ans <i>toutes les circonscriptions</i>
Cycle 3	22/09 Mâcon 23/09 Le Creusot 25/09 Paray-le-Monial 26/09 Chalon	Mercredi 3 décembre « Incl'USEP » Colloque pour la journée internationale du handicap		Enfant-organisateur : Rencontre « A fond les ballons ! »	Journée Olympique et Paralympique (JOP) 1 secteur de collège ciblé / liaison CM2-6 ^{ème}
Tous cycles		Escape Game En route vers les JO d'hiver	Semaine Olympique et Paralympique Du 30 mars au 4 avril		

le sport scolaire de l'École publique

Rencontres organisées et animées par l'USEP 71

Rencontres créées par l'USEP 71 mais mises en place et animées par les districts





Comment adhérer ?

-Pour une licence adulte (20€), complétez :

le [bulletin d'adhésion WEB](#)

le [bulletin d'adhésion papier](#)

et envoyez à usep71@laligue-usep.org

-Pour des licences enfants (7€), envoyez à usep71@laligue-usep.org

Liste csv extraite de Onde avec noms/prénoms/dates de naissance/sexe

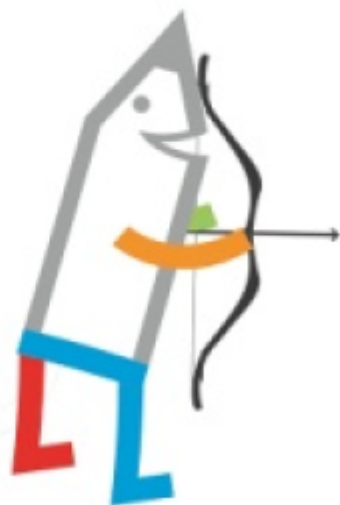
Où se renseigner ? Où trouver de l'aide ?

Dimitri BOURGEOIS (Délégué USEP Saône-et-Loire)

usep71@laligue-usep.org / 06.16.52.65.51

Yvan CAP (Développement du sport scolaire)

sportscolaire71@ac-dijon.fr / 06.24.24.24.93



EPS À L'ÉCOLE

RAPPELS

NATATION SCOLAIRE
Projet pédagogique CHALON
CPC Ref : Séverine PAGET
cpeps.chalon1@ac-dijon.fr



DOCUMENTS NATATION

SORTIES SCOLAIRES

Déclarer votre voyage



GUIDE RELATIF AUX SORTIES SCOLAIRES ET
VOYAGES SCOLAIRES 1ER DEGRE

SORTIES REGULIERES OU
OCCASIONNELLES SANS NUITÉES

SORTIES REGULIERES OU
OCCASIONNELLES AVEC NUITÉES

SAVOIR ROULER A VELO

CPC Ref : Pierre LEOUSSOFF
cpc3.chalon1@ac-dijon.fr



DOCUMENTS SRAV

INTERVENANTS EXTERIEURS
PROJETS PEDAGOGIQUES



Validation des projets pédagogiques EPS
Secteur Chalon et St rémy + projets
hors EPS : Séverine PAGET

Validation des projets pédagogiques EPS
hors Chalon : Pierre LEOUSSOFF

SECURITE ROUTIERE

Enseignante référente :
virginie.blanchard1@ac-dijon.fr
(jour d'intervention : vendredi)



DOCUMENTS PREVENTION
ROUTIERE

30 MINUTES APQ

**30' D'ACTIVITÉ
PHYSIQUE
QUOTIDIENNE**

30 MINUTES APQ -RESSOURCES

Année scolaire 2025-2026

Faire réussir chaque élève constitue une priorité nationale, portée et partagée par tous les acteurs de l'École de la République. Circulaire du 3-7-2025 – NOR : MENE2518841C

Trois grands axes structurent la circulaire de rentrée :

1-Consolider les savoirs fondamentaux et favoriser la réussite de tous : refonte des programmes en français et mathématiques en C1-C2-C3, poursuite des groupes de besoin au collège, mise en œuvre de plan Avenir dans le second degré, accompagnement des usages de l'IA, réforme de la formation des enseignants ;

2-Construire une école de l'engagement, de la justice et de la responsabilité : promotion de la laïcité et des valeurs de la République, lutte contre toutes les discriminations et inégalités (territoriales, sociales, de genre - Plan filles et maths, Label égalité filles-garçons), meilleure inclusion et réussite des élèves à besoins particuliers, mise en œuvre du programme EVAR-S, renforcement des parcours éducatifs ;

3-Garantir les conditions d'une école protectrice et fédératrice : faire de l'école un lieu d'épanouissement, de santé et de bien-être, favoriser la pratique sportive et physique (Planification 30'APQ inscrite au projet d'école), faire une utilisation raisonnée du numérique, lutter contre toute forme de violence et poursuivre la lutte contre le harcèlement.

La **circulaire du 27 août 2025** définit un cadre complet des apprentissages liés à l'EPS, aux trente minutes d'APQ, en lien avec l'APER.

« **L'activité physique et sportive est un élément essentiel pour le développement harmonieux des enfants sur les plans physique, psychologique, social et affectif.** Aussi chaque élève doit-il bénéficier à la fois des **trois heures hebdomadaires d'EPS obligatoires** et de dispositifs complémentaires pour pouvoir atteindre les recommandations de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) en matière d'activité physique et pour développer le plaisir de pratiquer.

Le projet d'école doit comprendre un volet précisant les choix effectués afin d'exploiter au mieux les opportunités locales d'activités et garantir ainsi à chaque élève une offre de pratique conséquente.

Les savoirs sportifs fondamentaux, les tests et les attestations

L'EPS, le sport scolaire et les autres dispositifs sont l'occasion de travailler des savoirs fondamentaux et de répondre aux priorités nationales telles que le **Savoir nager et le Savoir rouler à vélo (SRAV)**.

Ceci constitue une première éducation à la prévention des risques qui aboutit à la délivrance d'attestations : **Pass-nautique, attestations du savoir nager en sécurité (ASNS) et du SRAV, en lien avec l'attestation de première éducation à la route (APER)**. Leur obtention acte un premier niveau d'autonomie et donne accès à de nouvelles pratiques en et hors temps scolaire.

L'ASNS et l'APER doivent être renseignées dans le livret scolaire unique de l'élève (LSU) et faire l'objet d'une fiche action dans le projet d'école.

Les **30 minutes d'APQ** constituent un dispositif obligatoire, distinct et complémentaire de l'EPS, qui vise à garantir aux élèves une pratique quotidienne d'activité physique afin de contribuer à leur bien-être et à leur santé. Il est mis en place les jours où l'EPS n'est pas programmée. Les écoles doivent poursuivre le déploiement de ce programme, qui constitue une priorité interministérielle, afin de parvenir à une **généralisation effective dès l'année 2025-2026.**



Les nouveaux programmes

- Cycles 2 et 3, accessibles sur le [site de circonscription](#)

La Laïcité

- Rappel de la circulaire : Axe 2 - promouvoir le principe de laïcité et faire vivre les valeurs de la République.
- 9 décembre : 120 ans de la séparation de l'église et de l'état ➡ Mise en œuvre d'un projet/d'une journée Laïcité pour faire vivre cette commémoration ?
- Parlement des enfants

Le pacte

- Visio le 10 septembre à 12h.

EILE

- Journée d'immersion
- Cours confirmés
- Cours en attente

Le numérique

L'usage raisonné du numérique : la circulaire de rentrée apporte des précisions :

- Pas d'écran individuel raisonné
- Plus value du numérique
- Men place d'une « déconnexion numérique » obligatoire à formaliser dans le règlement intérieur : la circulaire prévoit la suspension des mises à jour des logiciels de vie scolaire le soir (par défaut de 20h à 7h) et le weekend (par défaut du vendredi 20h au lundi 7h). Aucune nouvelle information ne pourra être transmise par les familles, comme par les enseignants, pendant ces plages horaires de déconnexion. L'actualisation et l'affichage de ces mises à jour seront différés au lendemain matin (ou au lundi matin pour le weekend). Cette mesure implique notamment, par exemple, le respect d'un temps en classe pour la copie des devoirs.

L'Intelligence Artificielle :

- Pas de création et d'utilisation par les élèves avant la classe de 4^{ème}.
- Formations proposées cette pour les enseignant(e)s

pHaRe

Cette année, toutes les écoles doivent valider le niveau 2 du protocole.

Rappel, pour ce faire, il faut :

- Réaliser une information aux parents (exemple : lors de la réunion de rentrée).
- 10h de formation élèves dans le cadre de l'EMC (questionnaire, journée Non au harcèlement, Safer Internet Year-voir la page '[projets](#)' du site de circonscription, ressources en lignes sur [Eduscol](#), etc.).

Le plan de formation – les grandes lignes

- Une seconde journée de pré-rentrée pourra être mobilisée à la discrétion de la rectrice (en attente)
- Les nouveaux programmes sur la journée de solidarité en P1 et P2. Des documents de travail vous seront envoyés.
- Et 18h selon les écoles (écoles évaluées, évaluées précédemment, écoles pilotes ACC, et autres).
- Inscription par école via un tableur propre à chaque école et envoyé dans chaque école avec retour au format électronique à Stéphane TANK.



Filles – maths sur un conseil des maîtres en période 1.

Nous vous souhaitons une très bonne année scolaire !